L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Joseph Davis

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 72 542—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Sidney H. Hamm, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds d'attribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier Robert J. Maloney, avocat 25 mars—25 29—avril 3

Succession de Mlle Mary Herman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75 467, Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte et tableau de distribution présentés par Bridget A. E. Kernan, exécutrice testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Geo. S. Dodds, Beatmer & Manion, avocats. 25 mars—25 29—av 3

Succession de William H. Barnes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 75 759—Division E—Attendu que Mme Jenny Lederer veuve de Wm H. Barnes, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession de feu William H. Barnes, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. J. J. O'Connor, avocat. 25 mars—25 29—av 3

Succession de Mlle Mary Ann Taph.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 75,300—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Hy A. Herles exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier — W. S. Benedict, avocat. 25 mars—25 29—avril 3

Succession de Edward Adler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,024—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Max Dinkelspiel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Dinkelspiel & Hart, avocats. 23 mars—22 28—avril 3

Succession de Joseph Fuchs.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 75,731—Division A—Attendu que Auguste Marchal a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Fuchs, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Walter L. Gleason, avocat. 23 mars—22 27—av 1

Succession de Charles Foley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,701—Division D—Attendu que Frank Rhodes a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Foley, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Charles A. Duchamp, Thomas D. Flynn, avocats. 22 mars—22 26 31

Succession de Laure Lange.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74,569 —Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Auguste Caron exécuteur testamentaire dativ de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Henriques & Duchamp, avocats. 22 mars—22 26 31

Succession de Henry J. Leavy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 68,713 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 36me compte provisoire présenté par Victor Leavy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 22 mars—22 26 31

Succession de Eugène Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 75,661—Division E — Attendu que Walter B. Dupré a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Eugène Dupré, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — E. H. McCaleb, Jr, avocat. 22 mars—22 26 31

Succession d'Adolph Schick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,672—Division A — Attendu que George E Duclaux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolph Schick, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Robt J. Maloney avocat. 21mars—21 25 30

Succession de Joseph O. Guzman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,635 — Division C—Attendu que Mme Odile Street, veuve de Joseph O. Guzman, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph O. Guzman, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Il Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — F. Berhal, avocat. 17 mars—17 21 26

Succession de Mme Lizzie Eastin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,643—Division E—Attendu que Henry Eastin, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Lizzie Eastin, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Meyer S. Dreifus, avocat. 16 mars—16 20 25

Succession de John B. Grassemauer

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 75,644 — Division E — Attendu que Adolph Duqué, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John B Grassemauer décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. H. McCaleb, Jr, avocat. 22 mars—22 26 31

Succession d'Adolph Duqué.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,661—Division E—Attendu que Walter B. Dupré a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Eugène Dupré, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—E. H. McCaleb, Jr, avocat. 22 mars—22 26 31

Succession de Mme Armand Bosen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,218—Division E—Attendu que Mme Armand Bosen a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Armand Bosen, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Robt J. Maloney, avocat. 21 mars—21 25 30

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

VEUVE JAS G. BREE ET AL VS WM BERNARD ET AL.

No 74,714—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, 18 AVRIL 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 9 mars 1905 et signé le 15 mars 1905 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Le beau et exceptionnellement bien situé magasin en briques à quatre étages, Nos 405 et 407 rue St Charles entre les rues Perdido et Poydras et plus loin décrit comme un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet 221, borné par les rues St-Charles, Carondelet, Perdido et Peydras et désigné par le No 9 et mesurant 25 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue St Charles, sur 100 pieds de profondeur. Près de la rue du Canal, dans le cœur du centre des affaires, à proximité des banques, hôtels, théâtres, bureaux et bâtisses publiques, et continuellement augmentant en valeur.

2° Les bâtisses en briques connues comme les Nos 1025 rue Perdido et 350-354-356-358 rue Sud Remparts, et plus loin décrites comme un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet No 269, borné par les rues Perdido, Remparts (autrefois Cirque), Gravier et Drysdale (autrefois Philippi), lequel lot mesure 32 pieds 8 pouces à la ligne de face à la rue Perdido sur 117 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur et façade à la rue Sud Remparts, 117 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant de la propriété de feu Erasmus Legendre, et 33 pieds 8 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond le séparant de la propriété du dit feu Legendre.

La propriété à près d'une moitié de la façade de l'Ilet sur la rue Sud Remparts, dans un voisinage s'améliorant rapidement, près du "Union Depot", du marché Poydras et dans le cœur du district des détaillants dans cette section de la ville.

Conditions — Un tiers ou plus comptant le balance en un ou en deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisée en paiements égaux représentés par des billets des acquéreurs portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, payable au porteur et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, les acquéreurs devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police ou les polices au porteur des billets; l'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénation et vente sans estimation et ainsi pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets, et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente; les acquéreurs devant assumer le paiement en plus et au dessus du prix de l'adjudication les taxes de 1905 et devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix de la de vente au moment de l'adjudication et de n'avoir droit aux loyers seulement à partir de la date de l'acte de vente. Les actes de vente passés devant Maloney C Benist notaire, aux frais des acquéreurs.

Charles F. Claiborne, Charles T. Soniat, Edgar Grima, Meyer S. Dreifus, avocats.

15 mars—16 19 26—avril 2 9 16 18

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

PROPRIETE DE RESIDENCE, Connue comme "GOEBEL'S ROW,"

RUE BIENVILLE, entre Dupré, ilet des rues Conti et White.

A l'Encan, à la Bourse, 311 rue Baronne. MARDI le 4 avril 1905

SOUS et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District Division D, dossier No 72 878, dans l'affaire intitulée Gustave Fitzner vs Frank A. Noullet, ledit ordre daté et signé le 28 février 1905, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, MARDI le 4 avril 1905, la propriété sous écrite ci-après décrite :

Sept certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y dessus y appartenant ou en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bienville, Dupré, Conti et White, désignés comme lots numéros dix à seize inclusivement sur un plan fait par Pitié, daté le 13 mai 1895, annexé à un acte d'hypothèque passé devant F. Zengel, notaire, le 18 novembre 1895, et accordant que les dits lots mesurent en mesure américaine, comme suit, à savoir : Lots Nos 10, 11 et 12, chacun 32' de face à la rue Dupré sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 141' 9" 2"; les trois lots contigus l'un à l'autre, lot numéro deux étant le plus près de la rue Bienville, et à une distance de là de 102' 4" 7"; Lots numéros treize quatorze quinze et seize sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit : Lot numéro treize formant l'encoignure des rues Bienville et Dupré, et a 31' 6" de face à Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles et face à la rue Dupré de 102' 4" 7"; lot numéro quatorze a 31' 6" 1"' de face à la rue Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 102' 4" 7"; lot numéro quinze 31' 6" de face à la rue Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 102' 4" 7"; et lot numéro seize a 31' 6" 1"' de face à la rue Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 102' 4" 7". Les améliorations consistent en une rangée de dix résidences connues comme Nos 2831 32-35 37 rue Bienville, Nos 308 10 rue Dupré et les Nos 1 à 10 Rangée Goebel.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en paiements différés en montants égaux, devant être payés en un et deux ans de la date d'adjudication avec intérêt, si désirés au taux de 7 0/0 par an, jusqu'au paiement; et le dit solde différé devant être garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, comme il est plus amplement décrit ci-dessus, et étant représentés par deux billets en montants égaux tirés sur l'ordre de celui-ci et endossés par l'acquéreur au acquéreurs, ou autrement par sécurité contenant les clauses usuelles de sécurité toutes les taxes dues et exigibles de l'année 1905 devant être assumé par l'acquéreur ou acquéreurs en plus de son enchère, ensemble avec un dépôt comptant de 10 0/0 du prix de l'adjudication par l'acquéreur ou les acquéreurs, au moment de l'adjudication. L'acte ou les actes de vente devant être passés pardevant William Renaudin, Esq., Notaire, aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs.

J. L. ONORATO.

BERNARD BRUENN, Esq., EDGAR M. CAHN, Esq., W. S. PARKERSON, Esq., E. A. PARSONS, Esq. } Receveurs et Liquidateurs. Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, No 802 rue Baronne. } Avocats.

3 mars—24 5 12 19 26—avril 2 4

ANNONCE JUDICIAIRE.—Deux Beaux lots sur l'avenue Napoléon, ilet des rues Celiaée, Chestnut et Berlin, à l'Enchère Publique, à la Bourse, 311 Rue Baronne, MARDI, le 28 mars 1905.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de John F Aiken, intitulée, Dossier No 69,818, Division B, ledit ordre daté et signé le 13 février 1905, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 28 mars 1905, à midi, la propriété foncière ci-dessous—

Un certain morceau ou portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Berlin, Chestnut et Celiaée, mesurant 64' face à l'avenue Napoléon sur 116' de profondeur entre lignes parallèles et faisant partie des numéros lots numéros deux, trois et quatre sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, le 31 mars 1858, déposé pour référence en l'étude de E. Benny, alors un notaire en cette ville.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, et la balance en un crédit de 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an et le paiement de cela devant être garanti par hypothèque et privilèges de vendeur sur ladite propriété avec toutes les clauses usuelles de réconnaissance et ainsi l'acquéreur assumant toutes les taxes pour l'année présente A. D. de 1905 et devant payer pour l'acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, au dépôt de 10 pour cent doit être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

W. S. Benedict, avocat. 19 fév —19 26 —mars 5 12 19 26 28

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE

2126 rue Harmonie, entre les rues Saratoga et Franklin.

Succession de Mme Celia Sheridan, Veuve de Robert Carter.

No 75,312—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 28 mars 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 17 février 1905, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet 116, borné par les rues Constance, Melpomène Thalie et Annunciation, mesurant 30 pieds à la rue Constance sur 190 pieds de profondeur entre lignes parallèles, désigné par l'ancien No 98 rue Constance; les améliorations comprenant une résidence double en bois à deux étages, contenant de chaque côté 4 chambres, citerne, hangar, etc.

Conditions—1/3 ou plus comptant la balance s'il y en a en un crédit de 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de la vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur, sur la propriété vendue, avec le pacte de non-aliénation, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur payant les taxes de 1905 et étant de son enchère les taxes dues et exigibles en 1905; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L. B. Hoover, avocat. 25 fév—23 26—mars 5 12 19 26 28

EPARGNEZ DU TEMPS

—ET DE—

L'ARGENT

En Essayant Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards

DE 1905.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'en aucune année précédente. Vous sauverez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pensez donc ! Il ne Coûte que 1 5-8 Centsparr Jour, Rendu à $6 00 pour 365 Jours.

Prix local, $6.00 par express, $6.40, expédié au reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL.

PRIX $1.00, y Compris l'Affran chissement.

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui sont ceux de souscripteurs délinquants.

SOARD'S DIRECTORY CO., LTD., Editeurs, Chambres 35 et 36, 606 Allée Commerciale, coin de la rue Camp.

21fév

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence double à deux étages, 1334 et 1336 rue Constance, entre les rues Melpomène et Thalie.—Propriété de Alicia Mathilda Keughey, veuve défunte de Sam Boyd—No 75,255—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 18 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 17 mars 1905, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet 116, borné par les rues Constance, Melpomène Thalie et Annunciation, mesurant 30 pieds à la rue Constance sur 190 pieds de profondeur entre lignes parallèles, désigné par l'ancien No 98 rue Constance; les améliorations comprenant une résidence double en bois à deux étages, contenant de chaque côté 4 chambres, citerne, hangar, etc.

Conditions—1/3 ou plus comptant la balance s'il y en a en un crédit de 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de la vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur, sur la propriété vendue, avec le pacte de non-aliénation, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur payant les taxes de 1905 et étant de son enchère les taxes dues et exigibles en 1905; 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Chas T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Merrick & Lewis, Philip Genaler, avocats. 18mars—18 19 26—avril 2 9 16 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Résidence en Briques à deux Etages. Bien située,

No 807 rue Bourbon, entre les rues Ste-Anne et Dumaine.

Succession de Mme Armand Bosen.

No 75,218—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, le 18 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 16 mars de l'Hon John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 75, borné par les rues Bourbon, Ste Anne, Dauphine et Dumaine, étant partie du lot No 19 et mesurant, en mesure américaine, d'après un plan par Edgar Pilié, voyer, daté le 13 juin 1894, 22 pieds 5 pouces de face à la rue Bourbon, commençant à un point 41 pieds 10 pouces de distance de l'encoignure des rues Bourbon et Ste Anne sur 84 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations sont désignées par le No 807 rue Bourbon et comprennent une résidence en briques à deux étages et mansarde, contenant environ 6 chambres, chambre à bain, galerie, citerne, hangar, etc. Une propriété bien située dans le deuxième district. Un bon placement.

Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en 1 ou 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur, sur la propriété vendue, avec le pacte de non-aliénation, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en 1905. 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

F. A. Lambert, P. L. Fourchy, avocats. 18 mars—18 19 26—avril 2 9 16 18

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 75,278, dans l'affaire de la succession de John F G Kraus, ledit ordre daté et signé le 23 février 1905, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 20 mars 1905, la propriété ci-après décrite :

1° Un lot de terre avec les bâtisses dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Première, Deuxième et Tchoupitoulas, mesurant 45' 7" 4"' de face à la rue Première, sur une profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Rousseau de 125', desquelles deux rues il forme l'encoignure, les bâtisses sur lequel sont connues comme le No 2408 rue Rousseau et consistant d'un cottage simple.

2° Le lot avec les bâtisses dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Première, Deuxième et Division, formant l'encoignure des rues Rousseau et Première, et désigné comme lot A sur un plan par C. Uncas Lewis, annexé au inventaire en ceci et lequel lot mesurant 101 pieds 8 pouces de face à la rue Première sur 118 pieds 8 pouces, 4 lignes de profondeur et façade à la rue Rousseau et entre lignes parallèles, les bâtisses sur lequel sont sont connues comme le No 2405 rue Rousseau et consistant en un cottage résidence élevé.

3° Un lot de terre avec les bâtisses dans l'ilet borné par les rues de Napara, Rousseau, Philip et Tchoupitoulas, désigné comme lot B, sur un plan par C Uncas Lewis, dénoté voyer de ville, annexé à un inventaire en ceci, et d'après lequel plan le lot B mesurant 74 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Napara sur une profondeur entre lignes parallèles de 95 pieds; les bâtisses sur lequel sont connues comme les Nos 449 à 457 rue Napara, et consistant en une rangée de demeures en briques.

Le tout desquelles propriétés sont plus complètement décrites dans l'inventaire enregistré en ceci, et sur les plans référés, annexés à l'original dudit inventaire pardevant John Watt, notaire, le 12 février 1905, et étant les propriétés premièrement, neuvièmement et septièmement ci-dessus décrites en ceci.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, représentée par des billets de l'acquéreur stipulant de porter 8 0/0 par an d'intérêt, avec toutes les clauses usuelles de sécurités, les acquéreurs assumant au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes pour l'année 1905, payant pour les actes de vente pardevant John Watt, notaire, et déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

Buck, Walshe & Buck, avocats. 26 fév—26—mars 5 12 19 26 30

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur du Premier District.

J. Vic. Leclerc vs Theodor Mayer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 75,532—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 avril 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le premier district de cette ville dans l'Ilet No 726, borné par les rues Commune, D'Hémécourt, Villas, Cortez et Télémaque, désigné comme lot No 9 sur un plan dressé par L. Reisenstein, daté le 16 mars 1868, déposé en l'étude de Edward Barnett, ancien notaire, et mesurant, d'après ledit plan, trente quatre pieds six pouces et six lignes de face à la rue Télémaque sur cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Robert J. Maloney, avocat pour le plaignant. 17 mars—17 24 31—avril 7 14 20

VENTES A L'ENCAN.

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple, 416 rue Conti, entre les rues St-Louis et Conti.

JEUDI, LE 20 AVRIL 1905.

Succession de Mme Thomas Doherty vs Les héritiers de Thomas Doherty.

No 75,686—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, JEUDI, le 20 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un jugement daté et signé le 17 mars 1905, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Louis, Tonti, Conti et Mire, désigné par le numéro 18 sur une échelle lithographique, équarrie de l'Etat annexée à un acte de vente de H. Griffin à Matthew Riley passé pardevant Pierre C. Cavillier notaire en cette ville, le 10 septembre 1860. Ledit lot mesurant 28 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Tonti sur une profondeur d'une ligne parallèle de 81 pieds 3 pouces. Les améliorations consistant en un cottage en bois à un et deux étages couvert en ardoises, contenant quelques 6 chambres, 2 citernes, hangars, etc.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905, en dessus et en plus du prix de l'adjudication, l'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Robert Léger, notaire, au dépôt comptant de dix pour cent au moment de l'adjudication pour lieu la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, Rue Perdido.

Jno Watt Duffy, avocat, chambre de 204, Bâtisse Wells Fargo. 19 mars—19 26—avril 2 9 16 19 20

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joseph Guillot.

No 75,481—Cour Civile de District, Division E

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 20 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 14 mars 1905, par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné comme lot No Un de l'ilet No Sept sur un plan fait par Bougerol, le 24me jour de décembre 1824 et déposé en l'étude de F. De Armas, par acte daté le 11 mars 1837 lequel dit lot est situé dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Tonti Ursulines et Bienvillave, et mesurant vingt cinq pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Hôpital, par une profondeur de quatre vingt six pieds, dix pouces et une ligne sur la ligne de côté vers la rue Tonti, et quatre vingt six pieds, deux pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Bienvillave et une ligne dans le fond de quatorze pieds et deux lignes, lesquels propriété a été acquise par ledit Joseph Grillet le 11 mars 1837 par acte enregistré dans le livre de transferts No 21, folio 612.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905. L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Adolph Duqué, administrateur. 19 mars—19 26—av 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Elias et Mary Porter.

No 75,409—Cour Civile de District — Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 20 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 14 mars 1905, par l'Hon.